

prescription blanchiment d'argent

Par **Misscaprice**, le **20/05/2008** à **16:32**

Bonjour

j'ai beau chercher, je ne trouve nulle part la prescription du blanchiment d'argent!

je pense que c'est 3 ans à compter des agissements délictueux, mais savez vous si la jurisprudence a prévu des exceptions pour fixer le point de départ au jour où l'infraction a pu être constatée? merci !

merci pour vos réponses!

Par **Katharina**, le **20/05/2008** à **16:34**

Vous n'aurez pas plus de réponse en créant plusieurs fois le même post !